

## **REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE**

### **Le restaurant scolaire est un lieu de vie en collectivité.**

Il est l'occasion :

- d'apprendre à vivre ensemble
- de découvrir de nouvelles saveurs.

#### **REGLES DE BASE**

- Je respecte le personnel encadrant et mes camarades,
- Je fais preuve de politesse.

#### **Avant le repas**

- J'ai le droit de jouer,
- J'ai le droit de me ranger avec qui j'ai envie, parmi mes camarades de classe.

#### **MAIS**

- Je dois aller aux toilettes et me laver les mains,
- Je dois me ranger dans le calme et sans courir,
- Je dois m'installer dans le calme dans la salle du restaurant scolaire.

#### **Pendant le repas**

- J'ai le droit de parler avec mes camarades dans le calme,
- J'ai le droit de manger à mon rythme,
- J'ai le droit d'être resservi s'il en reste suffisamment,
- J'ai le droit de me faire respecter par les adultes.

#### **MAIS**

- Je dois respecter les adultes et mes camarades,
- Je me tiens bien à table : je mange proprement,
- Je ne dois ni jouer, ni gaspiller la nourriture et je goûte à tout,
- Je dois partager avec mes camarades,
- Je ne crie pas,
- Je ne me lève pas sans autorisation,
- Je dois écouter ce que l'on me dit et respecter les décisions et les directives des agents encadrants.

#### **A la fin du repas**

- Je participe au rangement des assiettes et des couverts,
- Je range ma chaise avant de partir,
- Je sors tranquillement, sans courir, sans bousculer mes camarades, quand l'agent m'en donne l'autorisation.

#### **Pendant la récréation (avant et après le repas)**

- Je joue sans brutalité en excluant tout jeu dangereux,
- Je respecte les consignes de sécurité données par les agents et les surveillants,
- Je peux faire appel à un surveillant en cas de besoin,

– Je suis responsable de mes jeux et de mes objets personnels : la Municipalité décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

### SANCTIONS POUR NON-RESPECT DES REGLES DE BASE

- **Degré 1** : changement de place et/ou réprimande par les agents et surveillants.
- **Degré 2** : avertissements par la Mairie.  
1er avertissement : courrier d'information aux parents.  
2ème avertissement : courrier et convocation des parents et de l'enfant.
- **Degré 3** : exclusion temporaire, voire définitive par la Mairie.

### ENGAGEMENT DES PARENTS

La mise en œuvre de ces principes élémentaires nécessite l'engagement des parents qui doivent veiller à ce que leurs enfants respectent le personnel encadrant ainsi que les différentes règles de fonctionnement.  
Il leur appartient d'expliquer à leurs enfants l'importance de bien se tenir à table, d'adopter un comportement compatible avec la vie en groupe ainsi que la valeur de la nourriture.

Il est également primordial d'informer la Mairie de tout risque d'allergie ou de tout autre problème spécifique. (un certificat médical pourra être joint ).

.....  
Partie à remplir, signer et retourner à la mairie de Verdélais pour le jour de la rentrée scolaire au plus tard

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....,

Responsable légal de l'enfant.....,

Certifie avoir pris connaissance des règles de fonctionnement du restaurant scolaire ainsi que des sanctions en cas de non-respect.

Date,

Signature des parents

Signature de l'enfant